

N°13/2022

Nos réf. : SR/JV/VB

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

SOUS - PREFECTURE
26 SEP. 2022
MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 12.09.2022	L'an deux mille vingt-deux le vingt septembre à quatorze heures trente
DATE D'AFFICHAGE : 20.09.2022	Les membres légalement convoqués, se sont réunis en Mairie en séance publique sous la Présidence de Mme Sophie RADREAU
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 7 Ayant donné procuration : 0 Absents excusés : 0 Absents : 2</i>	<i>Étaient présents :</i> Mme RADREAU Sophie, M. LOUYS Jean-Pierre, Mme ROY Brigitte, M. POIVEY Jean-Pierre, Mme FRANCOIS Claudine, M. KNEPERT Pierre, Mme MARTINO Evelyne, formant la majorité des membres en exercice. <i>Était représenté :</i> <i>Étaient absents :</i> Mme MERAUX Jocelyne, M. VOITOT Daniel
OBJET : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs	<i>Procurations données :</i>
RESULTAT DU VOTE - Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0	M. POIVEY Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

LA PRESIDENTE EXPOSE :

- L'opportunité pour le Centre Communal d'Action Sociale de Bavans de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2022.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
Vu le Code des assurances ;
Vu le Code de la commande publique ;

- **DECIDE** d'accepter la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : **Sofaxis / CNP**
- Durée du contrat : **4 ans** à compter du **1^{er} janvier 2023**.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : **capitalisation** (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :
 - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
taux : 6,88 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt.
 - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
taux : 1,50 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt.

- **PREND ACTE** que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale du Centre Communal d'Action Sociale de Bavans.

- **AUTORISE**

- Sa Présidente à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats)
- Sa Présidente à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs
- Le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

Fait et délibéré à Bavans, le 20/09/2022.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 20/09/2022
Publiée le 20/09/2022
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire, Présidente



Sophie RADTEAU

SOUS-PREFECTURE

26 SEP. 2022

MONTBELIARD